

8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

CORINE : 62.2

EUNIS : H3.1

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Cet habitat se rencontre au niveau des affleurements et chaos de roches siliceuses, comme le granite, le grès et les schistes. Les espèces qui se développent dans les fissures des rochers et des falaises sont appelées « chasmophytes », ce qui veut dire « plantes colonisant les ouvertures ». En Bretagne, la végétation des fissures rocheuses est riche en fougères. La dominance des fougères dans ce type d'habitat peut trouver une explication dans la légèreté de leurs spores, qui sont facilement véhiculées par le vent et qui se déposent dans les fissures. Comme elles ont une croissance lente, elles supportent mal la concurrence d'autres plantes et trouvent ainsi refuge dans cet habitat hostile à la plupart des autres espèces.

On ne retrouve pas le même cortège de plantes en situation éclairée ou ombragée. En plein soleil, la végétation des fissures n'est pas très développée, la contrainte de la sécheresse du substrat étant renforcée par l'ensoleillement. Dans les fissures ombragées, la végétation est souvent dominée par des fougères comme les polypodes (*Polypodium* sp.) et la Doradille de Billot (*Asplenium obovatum* subsp. *billotii*). En situation de mi-ombre, les fissures des rochers sont souvent colonisées par le Nombriil de Vénus (*Umbilicus rupestris*), parfois accompagné de Silène maritime (*Silene vulgaris* subsp. *maritima*). Le Nombriil de Vénus est globalement une bonne espèce indicatrice de l'habitat pour la Bretagne.

Les rochers suintants des sous-bois à ambiance humide peuvent abriter une végétation particulière, marquée par des tapis denses de mousses et des petites fougères, les hyménophylles (*Hymenophyllum wilsonii* et *H. tunbridgense*, parfois avec *Trichomanes speciosum*). Ces fougères ont des feuilles très minces, translucides, s'asséchant facilement. Les végétations à hyménophylles sont caractéristiques du climat hyperatlantique de la Bretagne : elles se rencontrent, en France, uniquement en sous-bois à ambiance fraîche, essentiellement en Basse-Bretagne et au Pays Basque (quelques rares occurrences en Basse-Normandie). Les deux espèces d'*Hymenophyllum* et *Trichomanes speciosum* sont des espèces protégées à l'échelle nationale.



A gauche : fissure à *Asplenium obovatum* subsp. *billotii* (Pléneuf, ©E. Glemarec, CBNB), à droite : Parois humide à *Hymenophyllum tunbridgense* au chaos de Saint-Herbot (Monts d'Arrée) (©A. Lieurade, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) Végétation des fentes des falaises siliceuses de l'intérieur des terres, présentant de nombreux sous-types régionaux, [détaillés sous « végétales »].

4) Sur le terrain, cet habitat se rencontre en étroite association avec les éboulis siliceux (8110) et les pelouses pionnières du type (8230). En Irlande et au Royaume-Uni, il existe des sites de grande valeur abritant une flore relictuelle arcticoalpine et d'importantes communautés de bryophytes et/ou de lichens.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

22 habitats élémentaires, dont 2 présents en Bretagne.

- 8210-13 Falaises eu-atlantiques siliceuses
- 8210-21 Végétation humo-épilithique des rochers et parois acidiclives vasco-cantabrique et bretonne

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Aucune.

Contrairement à d'autres habitats rocheux, ni le manuel d'interprétation de l'Union européenne, ni les cahiers d'habitats, n'excluent les occurrences de l'habitat en situation artificielle (présence sur des murs, digues ...). Le groupe de travail du MNHN sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire propose d'harmoniser l'approche pour l'ensemble des habitats rocheux et d'exclure des occurrences sur substrats artificiels. « Pour les habitats de parois (UE 82xx), le contexte peut être naturel ou non, mais les substrats artificiels (murets, remparts ...) sont à exclure » (conclusion de la réunion du 11/12/2012). Pour la Bretagne, il serait utile d'interroger le MNHN sur le traitement des situations en talus : les talus sont-ils à considérer comme des substrats artificiels ou non ?

Groupements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

ANOGRAMMO LEPTOPHYLLAE - POLYPODIETEA CAMBRICI Rivas-Martínez 1975

Anomodonto viticulosi - Polypodietalia cambrici O. Bolòs & Vives in O. Bolòs 1957

Hymenophyllion tunbridgensis Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958 nom. nud

Hymenophylletum tunbridgensis Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958*

ASPLENIETEA TRICHOMANIS (Braun-Blanquet in Meier & Braun-Blanquet 1934) Oberdorfer 1977

Androsacetalia vandellii Braun-Blanquet in Meier & Braun-Blanquet 1934 nom. corr. in Bardat et al. 2004

Asplenienalia lanceolato-obovati Loisel 1970

Asplenio billotii - Umbilicion rupestris de Foucault 1988

Umbilico rupestris - Asplenietum billotii de Foucault 1979

Umbilico rupestris - Ceterachetum officinarum Braun-Blanquet & Tüxen 1952**

Confusions possibles :

Peu de confusions sont possibles avec d'autres habitats, à part en situation littorale où des confusions peuvent apparaître avec l'habitat UE 1230 « Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ». Si on privilégie l'approche « habitat en tant que biotope » et l'esprit de la définition de l'habitat UE 1230, il semble préférable d'intégrer les communautés des *ASPLENIETEA TRICHOMANIS* des falaises littorales à l'habitat UE 1230 « Falaises avec végétation ».

Même si l'identification de l'habitat n'est pas réellement sujette à difficulté, il est souvent négligé dans les inventaires et cartographies des sites Natura 2000. Cela s'explique par la nature même de l'habitat : il n'occupe que très rarement de surfaces importantes et on le rencontre presque toujours en complexe avec d'autres types d'habitats.

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

L'habitat est probablement insuffisamment pris en compte dans les inventaires et cartographies des sites Natura 2000 de Bretagne. Compte-tenu de son écologie et de la répartition des espèces qui le caractérisent, il est potentiellement présent dans la presque totalité des sites Natura 2000 de Bretagne (hors certains sites littoraux si le choix d'intégrer les communautés des *ASPLENIETEA TRICHOMANIS* des falaises littorales à l'habitat UE 1230 « Falaises avec végétation » était retenu).

L'insuffisance de sa prise en compte est à relier aux caractéristiques de l'habitat : habitat occupant généralement des faibles surfaces, le plus souvent sur des parois verticales et en mosaïque avec d'autres types d'habitats ou bien sous couvert forestier. Globalement, les formes appauvries de l'habitat, avec souvent la seule présence du Nombril de Vénus (*Umbilicus rupestris*) ou de polypodes, sont négligées dans les inventaires et cartographies.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

Les communautés dominées par les fougères peuvent être observées toute l'année. Pour la prise en compte des fissures à *Umbilicus rupestris*, des inventaires en printemps et été sont à privilégier.

Ce type d'habitat est difficile à cartographier de manière individuelle. Dans la majorité des cas il sera nécessaire d'avoir recours à une cartographie de complexes de végétation ; une cartographie sous forme de points peut également être une solution pour cet habitat (lors de la phase de numérisation de la cartographie, il faudra réaliser une transformation des points en surfaces pour générer une seule couche d'information, cf. cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats dans les sites Natura 2000 de Bretagne).

Une attention particulière est à porter sur les communautés à hyménophylles, rares et à forte valeur patrimoniale pour la Bretagne et à l'échelle de la France. Ces communautés doivent être distinguées des autres communautés se rattachant à l'habitat. Dans les cahiers d'habitats, elles constituent par ailleurs un habitat élémentaire à part (8220-21 - Végétation humo-épilitique des rochers et parois acidiclives vasco-cantabrique et bretonne).

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

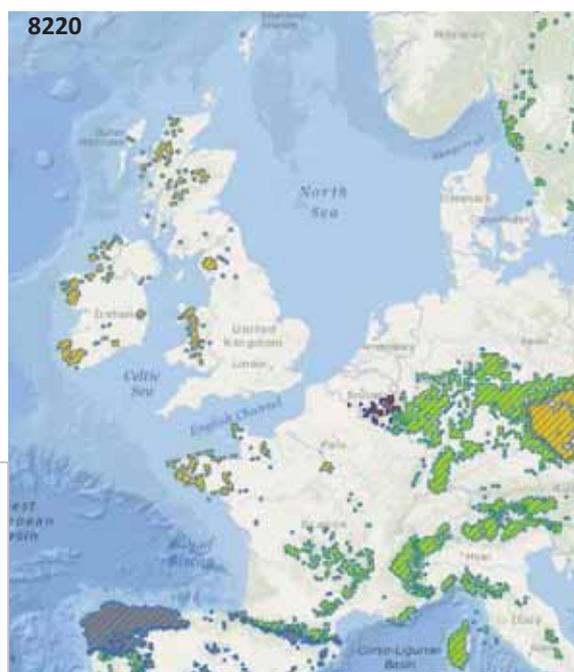
Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **227 ZSC**

Région atlantique française : **45 ZSC**

Bretagne : **21 + 1 ZSC**

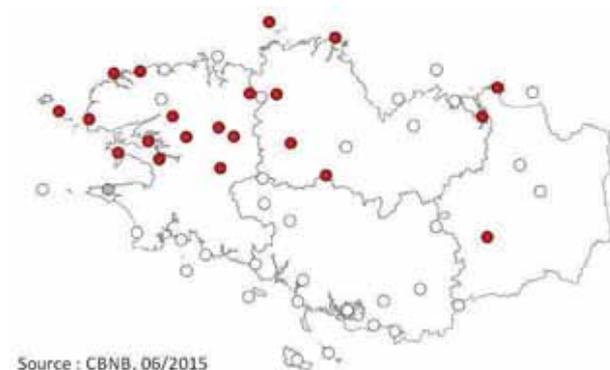


Habitat UE 8220 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 8220 « Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique » est particulièrement bien représenté :

FR5300013 Monts d'Arrée centre et est

FR5300035 Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas

FR5300007 Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères

Dans ces trois sites : présence d'importants chaos rocheux avec végétation à Hyménophylles.

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300013	Monts d'Arrée centre et est	61,79*
FR5300035	Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas	9,25
FR5300007	Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères	5,6

FR5300041	Vallée de l'Aulne	2,14
FR5300039	Forêt du Cranou, Menez Meur	2,11
FR5300040	Forêt de Huelgoat	1,6
FR5300019	Presqu'île de Crozon	1,59
FR5300008	Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	1,54 (+0,23 dtx)
FR5300061	Estuaire de la Rance	0,82
FR5300010	Tregor Goëlo	0,63
FR5302014	Vallée du Canut	0,59
FR5300014	Complexe du Menez Hom	0,58
FR5300046	Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	0,45
FR5300009	Côte de Granit rose-Sept-Iles	0,44
FR5300024	Rivière Elorn	0,38
FR5300004	Rivière le Douron	0,16
FR5300017	Abers - Côtes des légendes	0,14
FR5300043	Guisseny	0,12
FR5300018	Ouessant-Molène	<0,1
FR5300045	Pointe de Corsen, Le Conquet	<0,1
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé	<0,1
FR5300020	Cap Sizun	FSD / à préciser

* Surface largement surestimée (regroupements typologiques lors de la cartographie réalisée à l'échelle du 1/10 000, confusions possibles avec d'autres habitats rocheux, dont UE 6230, 8230, roche nue ...)

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
8220	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat

Etat à favoriser :

Il s'agit d'un habitat stable et ne nécessitant pas de gestion particulière. En raison des fortes contraintes du milieu, il est en effet peu sujet à la concurrence végétale. Les parois rocheuses ne sont que peu concernées par des dégradations d'origine anthropique, à part certaines activités de loisirs comme l'escalade. Dans les sites abritant des formes remarquables de l'habitat, et notamment dans les sites à hyménophylles, cette activité devrait être encadrée pour éviter la dégradation de l'habitat.

Les communautés à hyménophylles sont également sensibles à une mise en lumière et des travaux forestiers (coupes, écalcrissement) peuvent avoir un impact défavorable sur ces communautés. La présence de rochers à hyménophylles est à signaler dans les documents de gestion forestière et les travaux de gestion de la forêt pour éviter une mise en lumière abrupte de ces derniers.